

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 3 novembre 2014, ajournée au 17 novembre 2014, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4<sup>e</sup> Avenue, à 19 h, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Sont présents :  
Daniel Leblanc  
Françoise Cormier  
André Picard  
Jean Brousseau  
Mario Lasalle

Est absente :  
Sylvie Frigon

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

415-2014

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Monsieur le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 416-2014

**ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 13 novembre 2014, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 318 992,80 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lots 3 et 4 du 13 novembre 2014, d'une somme de 51 422,52 \$, soient adoptés et payés.

**ADOPTÉ**

R 417-2014

**MARIAGE MOULIN FISK**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande pour que mariage soit célébré sur le site du parc du Moulin Fisk le 5 septembre 2015 à 15 h 30 pour une durée de 90 minutes;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas de politique claire pour statuer sur cette demande;

**ATTENDU QUE** le parc du Moulin Fisk est un espace public;

**ATTENDU QUE** la demande provient d'une citoyenne de Crabtree;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'accorder la permission à titre d'essai, à Isabel Desrochers, de célébrer son mariage le 5 septembre 2015 au parc du Moulin Fisk pour une durée estimée à 90 minutes aux conditions suivantes :

- Les règlements du parc devront être respectés et les consignes données par le surveillant devront être suivies;
- Le parc devra être ouvert au public et l'événement ne devra pas empêcher l'usage normal des installations;
- L'interdiction de stationnement dans les rues devra être respectée;
- S'il y a lieu, l'accès à la rivière devra de faire de façon sécuritaire.

**ADOPTÉ**

**R 418-2014**

**ABOLITION DES CRÉ (CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS)**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a manifesté son intention de réviser les structures qui interviennent dans le développement régional en y incluant une abolition éventuelle des CRÉ;

**ATTENDU QUE** les CRÉ doivent jouer un rôle essentiel et unique de concertation dans le développement de nos régions;

**ATTENDU QUE** les CRÉ sont un forum nécessaire pour regrouper non seulement les élus, maires et préfets, mais aussi les différents partenaires et groupes communautaires des régions afin de favoriser la cohésion entre eux;

**ATTENDU QUE** les CRÉ doivent assurer le renforcement des pôles régionaux et susciter la participation citoyenne, ainsi que celle de la société civile et des groupes communautaires;

**ATTENDU QUE** les CRÉ devraient être reconnues comme interlocuteur privilégié pour agir sur des dossiers à la demande même des ministères et qu'ils répondent aux besoins exprimés par les partenaires régionaux au bénéfice des régions et de la population qu'ils desservent;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Crabtree est d'avis qu'on ne peut pas remettre le pouvoir d'une région sur une table imposée comme celle des préfets;

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de manifester notre désaccord sur une éventuelle abolition des CRÉ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
2. **DE** demander au gouvernement du Québec de réviser sa position et de maintenir en place les structures des CRÉ qui jouent un rôle essentiel et unique dans le développement économique des régions.
3. **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec, à monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, à monsieur Pierre Arcand, ministre responsable de la région Lanaudière, à madame Véronique Hivon, députée de Joliette, à la MRC de Joliette et les municipalités locales de la MRC de Joliette ainsi qu'à la CRÉ Lanaudière.

**ADOPTÉ**

**R 419-2014**

**ADHÉSION À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)**

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à la Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption pour 2015 et de défrayer la cotisation pour la somme de 200 \$.

**ADOPTÉ**

**R 420-2014**

**MANDAT À LVM POUR AUSCULTATION DES CHAUSSÉES DANS LA MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

**ATTENDU QUE** le 22 septembre 2014, le conseil adoptait la résolution R 354-2014 mandatant la firme EXP pour préparer le plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égout incluant l'état de la chaussée;

**ATTENDU QUE** la firme EXP nous recommande d'utiliser le service de LVM pour auscultation des chaussées conjointement avec la municipalité de St-Charles-Borromée de façon à minimiser les coûts d'analyse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de LVM du 4 novembre 2014, préparée par Nicolas Martel ing., M. Sc, chef d'équipe en gestion des chaussées pour la somme de 3 150 \$, plus taxes.

**ADOPTÉ**

**R 421-2014**

**DIRECTIVES DE CHANGEMENT #1— TRAVAUX ÉMISSAIRE ENTRE LA 1<sup>E</sup> AVENUE ET LA RIVIÈRE OUAREAU**

**ATTENDU QU'**une directive de changement a été émise recommandant des travaux additionnels suite à une demande du MDDELCC relative à l'ensemencement hydraulique à l'intérieure de la bande riveraine sur une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter les recommandations des représentants de la firme EXP qui agissent à titre de surveillant de ces travaux pour la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directive de changement no 1 pour les travaux de reconstruction de l'émissaire entre la 1<sup>e</sup> Avenue et la rivière Ouareau;

**QUE** les coûts soient appliqués au règlement 2014-255.

**ADOPTÉ**

**R 422-2014**

**ACHAT D'ÉPINGLETTES BOUTON ARGENTÉ DE LA FADOQ**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter 25 boutons argentés de la FADOQ représentant le contrat social afin de promouvoir la qualité de vie, la santé, la sécurité, le bien-être et l'appartenance.

**ADOPTÉ**

**R 423-2014**

**DEMANDE DE COMMANDITE — OPÉRATION NEZ ROUGE 2014**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une commandite de 100 \$ à Opération Nez rouge Joliette de Lanaudière et qu'à l'occasion du souper des fêtes le 20 décembre 2014, à l'intention des employés et des élus municipaux qu'il soit prévu un service de raccompagnement avec Opération Nez rouge.

**ADOPTÉ**

**R 494-2013**

**DON À LA FONDATION MÉMOIRE DU CŒUR EN 2014**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder en 2014 un don de 50 \$ à la Fondation Mémoire du cœur.

**ADOPTÉ**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 15.**

---

Denis Laporte, maire

---

Pierre Rondeau,  
directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.